

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2024
N°18/2024

Date de Convocation Publique	:	14/05/2024
Date d’Affichage	:	14/05/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un mai deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

M MATHIEU Guillaume a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : NOMBRE D’ADJOINTS

Sous la présidence de Madame SEON Isabelle élue Maire, le conseil municipal a été invité à maintenir le nombre d’adjoints, suite à la démission du 1^{er} adjoint.

Il a été précisé qu’en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 3 adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal maintient à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune de Beaune-sur-Arzon.

Pour : 6**Contre : 0****Abstention : 3**

Le Maire, Isabelle SEON

